



**PROCÈS-VERBAL
DU 20 DÉCEMBRE 2021**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

SONT PRÉSENTS:

Sur place	M. Jean-Pierre Bélanger
Sur place	M. Gérard Desjardins
Sur place	M. Réjean Blanchette
Sur place	M. Gervais Parent
Sur place	M. Rodrigue Ouellet

SONT ABSENT :

M. Bruno Roy
M. André Blouin

Robert Lyman, directeur général adjoint est aussi présent.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, monsieur Jean-Pierre Bélanger constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19 :03, 1 personne assiste à la séance.

21-210

2. NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR M. Rodrigue Ouellet et appuyé par M. Gervais Parent

QUE monsieur Robert Lyman soit nommé secrétaire d'assemblée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-211

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 NOVEMBRE 2021

1. Ouverture de la séance
2. Nomination d'un secrétaire d'assemblée
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Paiement FQM assurances
5. Dépôt des états financiers comparatifs 2020-2021
6. Demande d'ouverture d'une marge de crédit auprès de Desjardins Entreprises pour la TECQ 2019-2023
7. Période de questions basées uniquement sur les points à l'ordre du jour
8. Fermeture de la séance

Il est proposé par M. Rodrigue Ouellet et appuyé par M. Réjean Blanchette

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-212

4. PAIEMENT FQM ASSURANCES

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Charles-Garnier a reçu la facture # 2874 de FQM assurances pour les charges d'assurances 2022

IL EST PROPOSÉ PAR M. Rodrigue Ouellet et appuyé par M. Gervais Parent

QUE la municipalité de Saint-Charles-Garnier paye à FQM Assurances la somme de 13 052.75\$ pour les charges en matière d'assurances de la municipalité pour 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-213

5. DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS 2020-2021

Le secrétaire-trésorier dépose les états financiers exigés en vertu de l'article 176.4 du Code Municipal.

REVENUS				
	déc-21	Budget 2021	2020	2019
Taxes	285 281.00 \$	285 580.00 \$	293 406.00 \$	283 385.00 \$
Tenant lieu de taxes	3 616.00 \$	10 912.00 \$	9 155.00 \$	8 700.00 \$
Transferts	26 051.00 \$	428 551.00 \$	521 780.00 \$	301 853.00 \$
Services rendus	6 472.00 \$	4 020.00 \$	79 643.00 \$	87 880.00 \$
Imposition de droits	11 058.00 \$	7 500.00 \$	8 479.00 \$	3 621.00 \$
Autres	5 396.00 \$	16 896.00 \$	49 016.00 \$	57 599.00 \$
Totaux	337 874.00 \$	753 459.00 \$	961 479.00 \$	743 038.00 \$
CHARGES				
	déc-21	Budget 2021	2020	2019
Administration générale	205 945.00 \$	202 542.00 \$	206 170.00 \$	115 191.00 \$
Sécurité publique	23 773.00 \$	42 745.00 \$	51 934.00 \$	65 063.00 \$
Transport	265 819.00 \$	311 112.00 \$	263 639.00 \$	433 337.00 \$
Hygiène du milieu	84 307.00 \$	78 765.00 \$	69 817.00 \$	122 836.00 \$
Urbanisme et dév.	9 428.00 \$	10 265.00 \$	12 294.00 \$	20 037.00 \$
Loisirs et culture	30 754.00 \$	22 981.00 \$	34 588.00 \$	24 350.00 \$
Frais de financement	4 517.00 \$	9 599.00 \$	19 568.00 \$	14 585.00 \$
Totaux	624 543.00 \$	678 009.00 \$	658 010.00 \$	795 399.00 \$

21-214

6. DEMANDE D'OUVERTURE D'UNE MARGE DE CRÉDIT AUPRÈS DE DESJARDINS ENTREPRISES POUR LA TECQ 2019-2023

ATTENDU la programmation approuvée de la TECQ 2019-2023 au montant de 602 851\$ pour la municipalité de Saint-Charles-Garnier,

ATTENDU QUE les versements de cette aide sont sur quelques années;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Rodrigue Ouellet et appuyé par M. Gérard Desjardins

QUE La Municipalité de Saint-Charles-Garnier demande à Desjardins Entreprises une marge de crédit temporaire de 600 000\$ afin d'assumer les coûts de travaux de la TECQ qui lui seront remboursés ultérieurement;

QUE monsieur Jean-Pierre Bélanger maire et monsieur Frédérick Lee directeur général par intérim soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Charles-Garnier tous les documents relatifs à cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. PÉRIODE DE QUESTIONS BASÉES UNIQUEMENT SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

21-215

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Rodrigue Ouellet et appuyé par M. Gervais Parent de lever l'assemblée à 19 :15.

Je, Jean-Pierre Bélanger, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

.....
Jean-Pierre BÉLANGER, maire

.....
Robert Lyman, secrétaire
d'assemblée